Nouvelles Étrangères

MORT
du prince Baudouin de Flandre

Bruxelles, 28 janvier.—Le prince Baudouin fils du comte de Flandre, et héritier du trône de Belgique, est mort la nuit dernière à deux heures du matin.

Rien ne pouvait faire prévoir cette catastrophe. On savait que le prince était plus souffrant, comme l'attestait le bulletin suivant que publiait le *Moniteur belge* hier matin à six heures :

« S. A. R. le prince Baudouin garde le lit depuis quelques jours à la suite d'un refroidissement. Son état s'est aggravé hier après-midi. » Ce bulletin était signé par les deux docteurs Malis et Mueller.

C'est hier, à onze heures du soir, que le mal s'aggravait et le prince entrait en agonie.

A minuit, le roi était allé voir son neveu, auprès duquel il était resté plus d'une heure ; les ministres et le curé de Saint-Jacques étaient venus auparavant.

La mort foudroyante du prince héritier de Belgique est due à une bronchite qui s'est brusquement transformée en pleuro-pneumonie, compliquée d'hémorragie veinale et de violents crachements de sang. Tous les soins apportés par les médecins ont été inutiles. Le prince a conservé sa raison jusqu'au dernier moment.

Ce matin, une foule considérable et consternée stationne autour du Palais du comte de Flandre.

Un grand nombre de personnes de marque, notamment des officiers supérieurs viennent s'inscrire.

Les agents de police veillent à ce qu'on ne fasse pas le moindre bruit, car la princesse Henriette, autre enfant du comte de Flandre, est encore sérieusement malade et on est forcé de lui cacher la mort de son frère.

Le prince est couché sur son lit de mort en grande tenue de carabinier, une main reposa sur son sabre, l'autre tient un chapelet.

Les traits du prince ne sont nullement altérés. On raconte que le prince avait interrompu son service aux carabiniers depuis quinze jours, à la suite de fatigues que lui avaient causées plusieurs veilles passées au chevet de la princesse Henriette, sa sœur.

La Mort du Prince

Bruxelles, 23 janvier, 11 heures. — En ce moment tous les ministres, le gouverneur du Brabant et les bourgmestres sont réunis au palais du comte de Flandre, dressant l'acte de décès.

Avant de mourir, le jeune prince a remercié tous les assistants des soins qui lui ont été prodigués.

Le prince avait pris un refroidissement il y a une huitaine de jours. On n'y attacha tout d'abord aucune importance. C'est en souriant que le comte et la comtesse de Flandre en parlaient, il y a deux jours cependant le prince fut forcé de s'aliter.

Hier matin, les médecins le trouvèrent moins bien. La situation s'aggravait rapidement, et on dut lui administrer les derniers sacrements. Dans la soirée, une forte fièvre s'empara du malade et le mal fit de rapides progrès.

Le roi et la reine sont allés visiter leur neveu et l'ont consolé de leur mieux. Le comte et la comtesse de Flandre versaient d'abondantes larmes.

On a prévenu M. Beernaert, qui est accouru à la hâte, suivi d'autres ministres. Tous les grands dignitaires et la maison du comte et de la comtesse de Flandre étaient présents au palais.

Le prince a demandé à voir le général Burnell, pour lequel il avait une vénération particulière.

Vers 11 heures du soir, on posa des ventouses au prince, mais elles ne produisirent pas l'effet attendu.

A une heure, le prince allait plus mal ; il ne tarda pas à entrer en agonie.

Le comte et la comtesse de Flandre, leurs enfants et les hauts dignitaires étaient agenouillés dans la chambre mortuaire.

Le prince a rendu le dernier soupir à une heure quarante-cinq du matin.

La nouvelle de la catastrophe a produit au palais un affolement indescriptible.

Le deuil

Bruxelles, 3 heures. — Tous les tribunaux ont levé leur audience en signe de deuil. Les théâtres font relâche.

A la Chambre des représentants, la mort du prince Baudouin a été officiellement notifiée par le chef du cabinet, M. Beernaert, au nom du roi.

Après une allocution du président de la Chambre, M. Frère-Orban, au nom de la gauche, M. Nothomb, au nom de la droite, et le comte de Mérode, indépendant se sont tour à tour associés aux regrets exprimés par le premier ministre et le président de la Chambre.

La séance a été levée et l'Assemblée a décidé qu'elle ne siégerait pas la semaine prochaine.

Au début de la séance, le ministre des finances se proposait de demander un crédit extraordinaire pour secourir les nécessiteux.

Un télégramme de M. Carnot

Dès que la nouvelle de la mort du prince Baudouin lui est parvenue, le président de la République Française a envoyé à S. M. le roi des Belges un télégramme de condoléances. Il est fait inscrire vendredi matin chez le baron Bevens, ministre de Belgique à Paris.

D'un autre côté, à la nouvelle de la mort du prince, M. Ribot, ministre des affaires étrangères, est allé faire une visite de condoléances au baron Beyens.

Officier prussien

Bruxelles, 23 janvier. — Le prince était capitaine de cavalerie prussienne à la suite du 3e régiment de dragons hanoviens n° 16.

Il avait revêtu son uniforme pour la réception de l'empereur d'Allemagne à Ostende.

Dernière Heure

Le mariage du duc de Gaisella

Paris, 23 janvier. Le *Soir* reçoit de son correspondant de Londres les détails suivants sur le jeune duc d'Orléans, à cause de la rupture du mariage du duc avec sa cousine, qui serait due à l'influence d'une superbe beauté de l'aristocratie anglaise, Lady G...

Sur son conseil le duc écrivit à la célébrité médicale pour lui demander sur honneur si l'union entre cousins serait préjudiciable au point de vue physiologique.

Le docteur dut répondre que la science médicale désapprouvait ce mariage consanguin; fort de cet appui le duc d'Orléans déclara tout net à son père qu'il refusait de se marier avec sa cousine.

Actuellement les rapports ne sont plus que très tendres entre le père et le fils qui se partiront plus du voyage en Perse que va faire le duc, qui est la conséquence de cet état de...

Nouvelle pièce de Sardou

janvier. — On attendait avec une colère la répétition générale du ne de M. Sardou, *l'Hermidor*, séjourd lui à la Comédie Fran- public d'élite. La répétition a ...

M. Sardou a reproduit avec une grande puissance dramatique l'époque de la Terreur. L'action se déroule en effet au milieu des scènes terribles.

Il s'agit de sauver de l'échafaud, Fabienne, fiancée de Martial. Fabienne, dénoncée au Comité du Salut public, va mourir ; un mensonge seul peut la sauver, c'est-à-dire qu'elle est enceinte, car on n'exécute pas une femme enceinte.

Fabienne préfère mourir plutôt que de mentir. Martial se brûle la cervelle.

Ce drame expose des tableaux saisissants de la vie parisienne sous la Terreur, un tableau représente une rue de la Seine, un autre les coulisses de la Comédie Française.

Enfin le local du salut public, où l'épisode principal se déroule.

La toile tombe au moment où la charrette conduisant Fabienne à l'échafaud passe au fond du théâtre. On croit que *Thermidor* sera un grand succès.

LES LOIS ET LES MŒURS

Nous avons vu, dans les deux dernières séances de la Chambre, deux questions adressées à M. le ministre de la justice, par des députés de différentes nuances.

La première question visait les notes de police qui ont été lues quelquefois en audience publique, sans que ni les inculpés, ni les avocats eussent eu connaissance de ce que ces notes pouvaient contenir.

Il est trop certain que de pareilles notes ne présentent aucun caractère d'authenticité et qu'elles présentent d'autre part un caractère d'indiscrétion tout-à-fait choquante et brutale. Il s'agit des incidents de famille les plus intimes et de tout ce qu'il peut y avoir de plus délicat dans la vie privée des personnes.

M. le Garde des sceaux a déclaré que ces notes de police ne devraient plus être communiquées publiquement à l'audience.

L'autre question avait trait à la composition même de la salle du spectacle, et de la salle des assises que je voulais dire. L'honorable M. Mège s'est plaint, avec une juste sévérité, de la façon dont certains présidents de cours d'assises distribuent des places de faveur à des gens d'une allure plus que douteuse, hommes et femmes, qui viennent là comme au Moulin-Rouge ou à l'Elysée-Montmartre satisfaire les plus bas instincts de la curiosité.

M. le garde des sceaux a répondu également à cette question qu'il allait prendre des mesures pour mettre un terme à un abus aussi scandaleux.

Il faut convenir que de pareilles questions étaient depuis longtemps sollicitées par l'opinion publique. La presse a été la première à s'émouvoir. Nous n'avons pas été des derniers à présenter, avec toute l'énergie dont nous étions capables, des observations sur certaines habitudes déplorables qui se sont introduites dans la pratique des tribunaux et dans l'administration quotidienne de la justice.

Les abus qui viennent d'être signalés à la tribune du pays ne sont malheureusement pas les seuls. Il y en a beaucoup d'autres. Les présidents de cours d'assises, en particulier, ont tous pris l'habitude de poser pour le public ou pour la presse et de donner en spectacle leurs jeux d'esprits souvent cruels et souvent fort peu spirituels.

N'est-ce pas une chose qui indigne et qui fait frémir de voir ainsi la majesté de la justice se ravaler comme sur les tréteaux de la foire ? Un magistrat qui « pose » comme on dit dans notre jargon, qui fait le roue, qui se donne en parade, quand il s'agit de l'honneur et de la vie et des drames les plus poignants de l'humanité, m'inspire un sentiment indicible de tristesse et de dégoût.

Nous croyons que la justice de notre pays a toujours le sentiment de son devoir : elle fait ce qu'elle peut, suivant sa conscience et ses lumières. Elle est généralement intègre et loyale. Mais un trop grand nombre de ses membres, par légèreté, par frivolité d'esprit, semblent avoir pris à tâche de lui donner un mauvais vernis au regard de l'opinion publique.

Même si cette justice, comme nous en sommes convaincus, a le cœur sain, elle met trop fréquemment les apparences contre elle, par ses inconséquences. On adresse aux accusés des questions inconcevables. On les plaisante, on place dans des situations intolérables des mères, des pères, vis-à-vis de leurs enfants. On s'amuse à toutes sortes de choses honteuses et misérables qui n'ont qu'un rapport plus ou moins éloigné avec le procès lui-même. Les journaux reproduisent ces scènes et ces dialogues à des milliers d'exemplaires. Les magistrats dont il s'agit ne se rendent certainement pas compte de l'effet qu'ils produisent : ce n'est pas de réprobation et de colère indignée.

Le peuple ne juge que par les apparences. Si la justice met les apparences contre elle, c'est un malheur irréparable dans un pays d'opinion et de liberté.

Le jour où l'on commencerait à dire que nous avons une magistrature gâtée, malade, moralement atteinte dans quelques-unes de ses parties les plus essentielles, ce serait l'un des plus grands malheurs et l'un des plus grands dangers qui pussent arriver à notre pays.

Des projets de loi sont déposés à la Chambre pour la réforme de la procédure criminelle ; mais la réforme que nous demandons est bien plus importante, elle dépend des mœurs plus que des lois.

Hector DEPASSE.

CONTRITION

Les membres de l'ancien état-major boulangiste continuent à donner au pays le triste spectacle de leur palinodie non-seulement en abandonnant l'homme dont ils furent les plats courtisans et les complices salariés, *mais en reniant jusqu'à ce semblant de programme qu'ils avaient lancé à travers le pays comme un et de guerre employé contre le parlementarisme et ses partisans.*

Depuis que la loque multicolore dérrière laquelle ils marchaient à l'assaut de la République gît dans la boue, ils prennent des attitudes de repentir, déclarent faire amende honorable et sollicitent humblement de rentrer dans le giron républicain.

Tour à tour, nous avons vu les Naquet, les Laguerre, les Lalou, les Marmoix s'élever de la caisse vide et du caisson proscrit pour faire risette aux amis d'autrefois, à ceux même qu'ils avaient trahis et couverts d'injures.

Il y a quelques jours un autre député boulangiste, M. Le Hérissé se présentait à l'Elysée accompagné d'une délégation du Conseil municipal de Rennes et sollicitait de M. Carnot qu'il voulût bien s'arrêter dans cette ville au cours de son prochain voyage en Bretagne.

Cette démarche ne pouvait manquer d'exciter les railleries du monde politique.

On s'est souvenu que dans cette ville de Rennes M. Le Hérissé avait mené contre la République parlementaire, contre les ministres, contre M. Carnot lui-même la campagne la plus ardente, la plus passionnée et que cette campagne avait eu pour résultat de remplacer à la Chambre l'ancienne députation entièrement républicaine par une représentation composée de sept royalistes et de ce même M. Le Hérissé.

L'ancien membre du Comité national a senti combien son attitude nouvelle paraîtrait bizarre à l'opinion publique et il a cherché à expliquer sa conduite dans le journal *La Presse* qui se défend lui aussi d'être encore boulangiste.

« *Le pays nous a donné tort, dit le député* de Rennes, et a déclaré vouloir continer l'expérience du régime parlementaire. Nous ne croyons pas qu'il appartienne à quelques individuels d'essayer d'entraver l'action des représentants de la Nation. »

Après avoir manifesté son dédain à « ses anciens amis » M. Le Hérissé s'adresse à M. Carnot en ces termes :

« Venez à Rennes, Monsieur le président, vous y trouverez de bons républicains prêts à acclamer celui qui représente la République.

Cet acte de contrition ne saurait réussir auprès de ceux qui ont conservé le souvenir de ces trois dernières années au cours desquelles tous ces ambitieux et ces fameliques sapaient nos libertés les plus chèrement conquises et révaient de renverser du pouvoir, pour le remplacer par un pouvoir factieux et concussionnaire, le Président devant lequel ils viennent aujourd'hui hypocritement se prosterner.

La République a heureusement traversé cette crise qui, sans doute mortelle, elle a réduit à l'impuissance tous ses ennemis ; elle peut pardonner au gros de cette armée débandée, aux inconscients qui se laissaient aveuglément mener au césarisme, mais aux chefs qui s'alliaient aux curés, aux royalistes et aux bonapartistes pour la combattre elle ne saurait accorder que le mépris réservé aux renégats et aux traîtres.

Paul ASSOIGNION

Chronique du Travail

Distinction bien méritée

LAMENDIN

C'est avec un véritable plaisir que nous enregistrons la nomination de M. Arthur Lamendin, secrétaire-général du syndicat des mineurs du bassin houiller du Pas-de-Calais comme membre du Conseil supérieur du travail.

Depuis longtemps nous avons pu constater la grande compétence du dévoué secrétaire-général des mines dans les questions ouvrières et apprécier l'énergie avec laquelle il a contribué à la fondation de la puissante association syndicale qu'il dirige à l'heure actuelle.

M. Lamendin a toujours su inspirer confiance à ses camarades, aussi l'avons-nous vu acclamer secrétaire au sein des congrès de St-Etienne, Carmaux, Decazeville, Jolimond et Bruxelles.

Ces marques de sympathie rendent suffisamment hommage au zèle infatigable de cet ouvrier qui se donne pour prolétaire et mettent à néant les insinuations malveillantes que l'on vient de tenter de lancer contre lui dans la masse des travailleurs.

Notre journal a été l'un des premiers à soutenir M. Lamendin dans sa campagne contre les abus criants soulevés par les rich s:imes syndicaux houillères et toujours il a considéré comme un devoir de défendre les principes qu'il préconise.

Qui donc n'a pas, lors de la grève d'octobre 1889, approuvé la conduite ferme et prudente du digne secrétaire du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, qui donc oserait méconnaître que c'est grâce à ses sages conseils que les revendications des mineurs ont été partout acceuillies, qui donc prétendrait qu'il recommandait les moyens violents.

Celui qui tiendrait pareil raisonnement ne devrait pas connaître M. Lamendin et ignorer que celui-ci est de ceux qui disent avec le proverbe : Paris n'a pas été fait en un jour. » *M. Lamendin sait bien qu'il ne suffit pas de souffler pour accomplir une réforme économique qui intéresse et toujours il a considéré comme un devoir de défendre les principes qu'il préconise.*

Qui donc n'a pas, lors de la grève d'octobre 1889, approuvé la conduite ferme et prudente du digne secrétaire du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, qui donc oserait méconnaître que c'est grâce à ses sages conseils que les revendications des mineurs ont été partout acceuillies, qui donc prétendrait qu'il recommandait les moyens violents.

Celui qui tiendrait pareil raisonnement ne devrait pas connaître M. Lamendin et ignorer que celui-ci est de ceux qui disent avec le proverbe : « Paris n'a pas été fait en un jour. » *M. Lamendin sait bien qu'il ne suffit pas de souffler pour accomplir une réforme économique qui intéresse et toujours il a considéré comme un devoir de défendre les principes qu'il préconise.*

Certains agents à la solde du Comité des houillères ont mauvaise grâce en faisant répandre le bruit que le secrétaire général des mineurs du Pas-de-Calais est peu compétent dans les travaux des mines. Il suffira de répondre à ceux-ci